

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt, le cinq novembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.

Présents : MM David MICHEL, Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Mauricette JUBERT, Stéphane DUMONTIER, Alain DEBEAUVAIS, Maïté ROUILLET, Fabrice MARCHANT, Cédric LECOINTE, Jean TRUJILLO

Absents excusés : Patricia PEZET, Chantal ZERROUKI, Pierre-Albert PINGUET

Secrétaire de séance : DUMONTIER Stéphane

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

Une minute de silence est observée en l'honneur de Samuel PATY

HAMEAU DE BOIS DES PUIITS : CALCUL DES LOYERS VERSÉS PAR LES EXPLOITANTS POUR 2020

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il faut déterminer, comme chaque année, les modalités de calcul des loyers versés par les exploitants dans le Hameau de Bois des Puits. Il présente aux Conseillers les détails de ce calcul :

Indice Fermage 2019 = 104.76

Loyer 2019 : 152.72 €

Indice Fermage 2020 = 105.33

Loyer 2020 = $(152.72 \times 105.33) / 104.76 = 153.55 \text{ €}$

Ce loyer sera multiplié par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Part foncière à ajouter au loyer :

- Taxe foncière payée en 2020 par la Commune pour le hameau = 2 078 €

- Part foncière servant de base de calcul = $1/5$ soit $2\,078 \text{ €} / 5 = 415.60 \text{ €}$

- Surface totale des terres concernées = 66.06 hectares

- **Part d'impôt prélevée par hectare** = $415.60 \text{ €} / 66.06 \text{ ha} = 6.29 \text{ € par hectare}$

La somme de 6.29 € sera multipliée par le nombre d'hectares de chaque exploitant.

Sachant qu'un dégrèvement de l'Etat de 1 613 € a été appliqué sur la taxe foncière, suite à l'incendie de l'usine LUBRIZOL, ce dégrèvement est à reverser aux exploitants.

$1\,613 \text{ €} / 66.06 \text{ hectares} = 24.41 \text{ €}$

La somme de 24.41 € sera multipliée par le nombre d'hectares de chaque exploitant puis soustraite au montant du loyer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces bases de calcul.

HAMEAU DE BOIS DES PUIITS : REVALORISATION DES LOYERS POUR LES NOUVEAUX LOCATAIRES

Un élu considère que les loyers pratiqués à Bois des Puits sont relativement peu chers, étant basés sur un très ancien barème. Il propose, lors d'un nouveau locataire de revoir ce tarif au prix moyen pratiqué dans notre secteur le moment venu. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (1 abstention et 11 voix pour), accepte cette proposition de revoir le loyer à chaque nouveau locataire.

Dans le même contexte l'élu s'interroge sur la possibilité d'augmenter à partir de l'an prochain la participation de la part d'impôt foncier à hauteur de 50 %, sur le principe du volontariat qui sera soumis à l'accord de chaque exploitant.

SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du PLUi, la Société Ingetec a été missionnée par la CCIABB pour réaliser un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire de la commune de CRIQUIERS comprenant une cartographie du fonctionnement hydraulique et des zones présentant des risques d'inondation. Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'approuver la cartographie de zonage d'aléa inondation, bien qu'a été oublié le problème d'eau à l'entrée du village en venant de Pierremont

LOCATION TERRAIN AUX ANTHIEUX

M. le Maire explique au Conseil municipal que le terrain communal situé aux Anthieux est loué depuis 2016 à M. LETRESOR Jean-Raymond au tarif annuel de 130 €, et que le Conseil municipal de l'époque avait délibéré en 2017 concernant cette location pour 3 ans.

Il propose de reconduire cette location à M. LETRESOR pour 2020, 2021 et 2022 au même tarif.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette reconduction

MISE EN PLACE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique. Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers. Il est proposé, d'instaurer le prélèvement automatique pour les services de la restauration scolaire, de garderie ainsi que pour les loyers des logements communaux dès que possible.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des titres de la restauration scolaire, de la garderie ainsi que pour les loyers des logements communaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en place du prélèvement automatique.

TERRAIN A BÂTIR AU VERGENET

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a un amateur, M. DEBRAIZE François, pour le terrain à bâtir situé au Vergenet, pour 22 000 € frais de bornage à la charge de la Commune.

Les formalités seront effectuées chez Maître PLE notaire à Formerie.

POSE D'UN MIROIR DE CIRCULATION

M. le Maire a autorisé M. VACOSSIN à poser un miroir de circulation en face à la sortie de son atelier. Les propriétaires du jardin d'en face ne sont pas d'accord sur cette implantation considérant que cela pourrait contrarier la vente d'un futur terrain à bâtir. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décidé que pour le moment la sécurité routière est la priorité et ne voit pas d'autre solution.

INFORMATIONS DIVERSES

- Projet de vidéosurveillance, sur les trois entreprises contactées seulement une réponse pour le moment, une étude pour la pose de 5 caméras pour un coût d'environ 50 000 € subventionnables à hauteur de 50 %. Une autre entreprise propose de la location. Dans l'attente d'autres propositions le projet reste à l'étude.
- Accessibilité de l'église : pour faire une réalisation à l'image de ce qui a été fait devant la mairie, il serait souhaitable de démonter le muret (du Monument aux Morts jusqu'au pignon), une étude est en cours, le conseil municipal est d'accord avec ce projet.
- La Commune pourrait offrir des masques pour les enfants de l'école, lavables ou jetables, un Adjoint se renseignera.
- Noël des enfants, cette année vu la crise sanitaire liée au COVID-19, il n'y aura pas de visite du Père Noël ni d'arbre de Noël, un bon d'achat valable uniquement sur le rayon sera distribué à chaque enfant.
- Cette année pour le Noël des anciens, le bon d'achat comme d'habitude sera remis par les élus.
- Afin de conserver le devoir de mémoire une mini-manifestation sera organisée avec quelques enfants et quelques élus.
- Dans la tranche de travaux routiers pour 2021, la réfection de la rue de la Chapelle direction Formerie pourrait être envisagée. L'Adjoint délégué aux travaux étudiera le projet. De plus, un habitant des Anthieux relance la Commune au sujet de la sécurisation de la rue Saint Lambert, le projet est toujours à l'étude.

- Une dame se plaint d'être tombée le jour de la brocante sur la rue Principale au niveau du n°70, elle demande le remboursement de ses vêtements endommagés, les assurances (Comité des fêtes et Commune) ne veulent pas intervenir, le Conseil municipale considère que la Commune n'est pas responsable de cette chute et ne donne donc pas suite à cette demande.

- Afin de dynamiser les activités pour les jeunes dans la Commune, un projet de création d'un City Stade ainsi qu'une aire de jeux pour les jeunes enfants est à l'étude. Des subventions de minimum 50 % pourraient être obtenues. Le Conseil municipal est favorable à l'étude de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Un Adjoint fait remarquer que le Chemin des Moines est un mauvais état. M. le Maire propose de faire une visite sur place pour répertorier les propriétaires qui devraient tondre leurs haies afin qu'ensuite la Commune puisse réaliser des améliorations dans ce chemin.

Fin de séance : 22 H

Maire,

David MICHEL

Les Adjoints,

Claude MICHEL

Guy DEQUIN

Josette LECOINTE

Sophie VATIGNEZ

Les Conseillers,

Stéphane DUMONTIER

Mauricette JUBERT

Cédric LECOINTE

Fabrice MARCHANT

Alain DEBEAUVAIS

Maïté ROUILLET

Jean TRUJILLO